

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE SUR LE REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES



Rosières
près Troyes

Un recensement des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant seules ou en grande difficulté, est essentiel pour les protéger lors de situations exceptionnelles (canicule, grand froid, inondations, etc.). Ce dispositif, prévu par la loi sur la solidarité envers les personnes âgées et handicapées, est de la responsabilité des maires. L'inscription à ce registre est volontaire, possible par la personne concernée ou par un tiers, à la mairie, par mail (accueil@rosieres10.fr), ou via un coupon.

Sont concernées, les personnes :

- âgées de 65 ans ou plus, et/ou en situation de handicap,
- isolées familialement, géographiquement ou affectivement,
- ayant des difficultés sensorielles, motrices, de déplacement, ou un handicap limitant leur autonomie,
- bénéficiant de soins à domicile (SSIAD, HAD), atteintes d'Affection Longue Durée (ALD),
- vivant dans un logement inadapté.



(coupon à retourner à la mairie de Rosières-près-Troyes)

Je soussigné(e) (Nom et Prénom)

- Autorise la commune à m'inscrire sur le registre nominatif des personnes vulnérables pour une durée de 3 ans.
- Demande⁽¹⁾ à la Commune l'inscription de la personne ci-dessous mentionnée sur le registre nominatif des personnes vulnérables pour une durée de 3 ans.

Coordonnées complètes :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse :

⁽¹⁾ Veuillez préciser vos coordonnées (nom, prénom, adresse et n° de téléphone)

Date :

Signature
précédée de la mention « Lu et approuvé » :